

*Dépôt de projets de loi*

**M. le Président:** L'honorable vice-premier ministre a la parole au sujet d'un rappel au Règlement. Je demande aux députés de bien vouloir l'écouter jusqu'au bout.

**M. Benjamin:** Il n'est pas aussi valable que le mien.

**M. Mazankowski:** Monsieur le Président, le projet de loi d'initiative privée dont nous avons proposé l'étude et qui figure au *Feuilleton* au nom du député de Beaches (M. Young) serait normalement examiné du consentement unanime de la Chambre. Ce sont des néo-démocrates et des libéraux qui ont provoqué un vote. En conséquence, s'ils tiennent à bloquer...

**M. Gauthier:** C'est une remarque déplacée.

**M. Mazankowski:** ... l'adoption de leur propre mesure, alors nous ne devrions pas...

**M. Gauthier:** Monsieur le Président, c'est tout à fait injustifié.

**Des voix:** Asseyez-vous!

**M. le Président:** A l'ordre, s'il vous plaît.

**M. Gauthier:** C'est tout à fait injustifié.

**Des voix:** Asseyez-vous!

**M. Gauthier:** S'il peut se permettre d'en parler, alors je le peux moi aussi. Ses propos sont tout à fait déplacés. Le vice-premier ministre (M. Mazankowski) commente un vote qui a eu lieu à la Chambre, ce dont il n'a pas le droit.

**M. Mazankowski:** Les députés d'en face non plus.

**M. Gauthier:** Il n'est pas permis de commenter un vote qui a eu lieu à la Chambre, que l'on soit vice-premier ministre ou pas. Peu m'importe qui vous êtes.

**Des voix:** Taisez-vous!

**M. le Président:** Le député d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier) veut peut-être faire un rappel au Règlement. C'est peut-être ce qu'il cherchait à faire.

**M. Gauthier:** Je croyais avoir déjà demandé la parole, monsieur le Président.

**M. le Président:** Si le député d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier) veut invoquer le Règlement, la présidence veut bien l'entendre.

**M. Gauthier:** Merci, monsieur le Président. C'est ce que j'essayais de faire. Je faisais valoir que le vice-premier ministre avait critiqué un vote, ce qui, à mon avis, est tout à fait déplacé et contraire à ses habitudes.

**M. le Président:** La présidence fait remarquer que le vice-premier ministre et le député d'Ottawa—Vanier ont maintenant tous deux présenté leurs arguments.

**M. Benjamin:** Si mauvais soient-ils.

**M. le Président:** Ils l'ont fait avec la plus grande courtoisie, même s'ils nous ont fait attendre une minute ou deux.

D'autres députés invoquent-ils le Règlement?

**M. Robinson:** J'invoque le Règlement, monsieur le Président. J'ai sous les yeux le commentaire 320 de Beauchesne, qui porte sur les expressions parlementaires et non parlementaires...

**M. Prud'homme:** Quelle édition?

**M. Robinson:** Il s'agit, évidemment, de la cinquième.

Ce commentaire donne une liste des diverses expressions qui sont tenues pour parlementaires ou non parlementaires. Lorsqu'il est intervenu, le vice-premier ministre (M. Mazankowski), dans ses insinuations, ses...

**M. Broadbent:** Propos immodérés.

**M. Robinson:** ... a usé d'un langage que je considère, bien qu'il ne soit pas mentionné expressément dans Beauchesne...

**Des voix:** Oh, oh!

**Une voix:** Asseyez-vous!

**M. le Président:** A l'ordre. Le député de Burnaby obligerait la présidence en précisant en quoi consiste son rappel au Règlement.

**M. Robinson:** Monsieur le Président, le mot en question est «duplicité». Si le vice-premier ministre veut insinuer que des députés, tels mes collègues les députés de Vancouver-Est (M<sup>me</sup> Mitchell) et de Cowichan—Malahat—Les îles (M. Manly), qui ont tenté en toute bonne foi d'expliquer leur position comme le veut depuis toujours la tradition de la Chambre, ont fait preuve de duplicité, j'estime alors que ce mot entre certes dans la même catégorie que d'autres mots qui sont jugés anti-réglementaires depuis 1958. Je veux parler des mots «escroc», «tromper», «malhonnête», «fausser»...

**M. le Président:** Le député de Burnaby formule une plainte. Je crois que la question est réglée. La Chambre a décidé de poursuivre ses travaux.

**M. Robinson:** Monsieur le Président, j'invoque le Règlement...

**M. Mazankowski:** Monsieur le Président, je soulève la question de privilège.

**M. le Président:** Le vice-premier ministre a la parole pour soulever la question de privilège.

**M. Mazankowski:** Je tiens à déclarer que si la Chambre et vous, monsieur le Président, trouvez mes propos injurieux, je me ferai un plaisir de retirer ce que j'ai dit.

**Des voix:** Bravo!